

Compétences

Le STILL : Service de Transport Intercommunal Loing et Lunain est le nom du réseau de transports de bus en commun qui dessert les communes du sud Seine-et-Marne, en reliant les grands pôles du secteur : gare SNCF, gare routière, centre-ville, établissements scolaires, etc.

Ce réseau est géré par le Syndicat mixte de transports du sud Seine-et-Marne. Il compte 20 lignes et dessert 64 communes.

Il a pour objet :

Transport des élèves fréquentant les établissements primaires de :

- RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Nanteau-sur-Lunain, Remauville, Paley, Villemaréchal,
- RPI de Treuzy-Levelay et Villemer,
- Nonville (déplacement pour le déjeuner à l'école de Villemer le midi),
- Saint-Pierre-lès-Nemours.

Transport des élèves fréquentant les établissements secondaires et techniques des communes de :

- Avon,
- Champagne-sur-Seine,
- Fontainebleau,
- Héricy,
- Nemours,
- Montereau-Fault-Yonne,
- Saint-Pierre-lès-Nemours,
- Souppes-sur-Loing,
- Varennes-sur-Seine.

Transport des usagers sur le réseau STILL

Les véhicules du réseau STILL assurent le transport des voyageurs et desservent 64 communes. Le service de transport public comprend des lignes urbaines et interurbaines, à destination notamment des gares SNCF suivantes :

- Avon,
- Bagneaux-sur-Loing,
- Bourron-Marlotte,
- Montigny-sur-Loing,
- Saint-Pierre-lès-Nemours,
- Souppes-sur-Loing,
- Veneux-les-Sablons,
- Montereau-Fault-Yonne.

Transport à la demande

Le Syndicat mixte de transports du sud Seine-et-Marne est compétent pour l'étude, la création, l'organisation et la gestion d'un service de transport à la demande sur le territoire des communes le constituant.

Le transport à la demande est destiné à accomplir des déplacements locaux, pour un large public : desserte des marchés en milieu rural, médecin, hôpital, piscine, et pour de nombreux motifs de déplacements : loisirs, études, démarches administratives, courses...

Réaménagement des espaces de la gare de Nemours Saint-Pierre

Le Syndicat mixte de transports du sud Seine-et-Marne est compétent pour l'étude et la réalisation de tout aménagement nécessaire au stationnement des véhicules particuliers, et relatifs à la circulation et au stationnement des véhicules du réseau de transport en commun.

Aménagement, gestion et entretien des gares routières

Le Syndicat mixte de transports du sud Seine-et-Marne est compétent pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des gares routières publiques de Nemours (avenue Etienne Dailly) et de Saint-Pierre-lès-Nemours (collège Vasco de Gama).

Il appartient au Syndicat de gérer et d'entretenir les gares routières en parfait état, d'en effectuer le nettoyage ainsi que l'entretien de la piste de roulement afin d'assurer le transit de tous les véhicules en toute sécurité.

Les gares routières sont la propriété du Syndicat mixte :

- avenue Etienne Dailly à NEMOURS, cadastré section AR numéro 129 lieudit « les Granges », à proximité de la cité scolaire,
- au collège Vasco de Gama à Saint-Pierre-lès-Nemours.

Mise en accessibilité des points d'arrêts de bus

Le Syndicat mixte de transports du sud Seine-et-Marne est compétent pour la réalisation et la gestion de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des points d'arrêts de bus urbains et interurbains du réseau STILL.

Il organise, en collaboration avec les communes et/ou communautés de communes concernées, les travaux relatifs à la mise en conformité des points d'arrêts de bus, notamment vis-à-vis des normes réglementaires.

Cette compétence répond à la loi handicap du 11 février 2005, la loi du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Le décret d'application 2014-1323 du 4 novembre 2014 précise la notion de « points d'arrêts prioritaires ».

Communes adhérentes :	Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, Ichy, La Madeleine-sur-Loing, Lorrez-le-Bocage, Maisoncelles-en-gâtinais, Poligny, Souppes-sur-Loing, Villebéon, Villiers-sous-Grez, Voulx, Beaumont du Gâtinais, Vaux-sur-Lunain, Villemer
Communautés de Communes adhérentes :	- Moret Seine & Loing - Pays de Fontainebleau - Pays de Nemours
Date d'élection	Comité syndical 26 mai 2014

Présidente	- Mme Valérie LACROUTE Nemours
Vice-présidents (4)	- M. Bernard RODIER Saint-Pierre-lès-Nemours - Mme Patricia PILLOT Treuzy-Levelay - M. Jean-Marc PANNETIER Moncourt-Fromonville - Mme Laurence KLEIN Villemaréchal
Secrétaire	- Mme Nathalie DUWEZ Bourron-Marlotte
Assesseurs (6)	- M. Philippe LIGERE Bougligny - Mme Christine LEDUC Poligny - M. Laurent DAUDON Darvault - M. Pascal CADIER Grez-sur-Loing - M. Jean-Marie BARDU Château-Landon - Mme Anémone GOMES DE OLIVEIRA Montigny s/ Loing
Représentants Nemours	- Mme Valérie LACROUTE - M. Bernard COZIC
Suppléants	- Mme Annie DURIEUX - M. Nicolas PAOLILLO

Autres représentations :

Représentation Commission d'Appel d'Offres	
Présidente	Mme Valérie LACROUTE Nemours
Titulaires	- M. Bernard RODIER Saint-Pierre-lès-Nemours - Mme Patricia PILLOT Treuzy-Levelay - M. Jean-Marc PANNETIER Moncourt-Fromonville - Mme Laurence KLEIN Villemaréchal - M. Rony CAPSALIS Nanteau-sur-Lunain
Suppléants	- M. Jean-Marie BARDU Château-Landon - M. Pascal CADIER Grez-sur-Loing - Mme Christine LEDUC Poligny - Mme Anémone GOMES DE OLIVEIRA Montigny s/ Loing - M. Philippe LIGERE Bougligny

Statuts d'Aménagement du *Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine et Marne* – 06/05/2015